

PROJET DE LOI TRAVAIL – EL KHOMRI

Un projet de loi 100 % au service du patronat



Hollande et son gouvernement envisagent, avec le projet de loi Travail – El Khomri, une réforme radicale des droits des travailleur-euse-s qui correspond en tous points aux souhaits du patronat. Après les lois sur la compétitivité, sur la formation, ou encore la réforme des institutions représentatives du personnel (loi Rebsamen), voilà, de la part d'un président élu sur un programme de gauche, une trahison supplémentaire vis-à-vis des salarié-e-s.

L'Histoire retiendra que ce gouvernement a sacrifié, en l'espace de quelques mois, un siècle de conquêtes sociales, et réduit le parti au pouvoir au stade d'officine aliénée au service de la finance et du Medef. Les reniements se succèdent : traité européen, réforme des retraites, dépeçage des droits des salarié-e-s et des représentant-e-s du personnel, répression syndicale inédite sous la V^e République pour les élus de Goodyear, institution de l'état d'urgence et atteintes aux libertés individuelles des citoyen-ne-s... L'Histoire retiendra aussi que ces vils calculs électoraux et que cette volonté permanente de transgression des valeurs de la gauche favorisent outrageusement l'extrême-droite, qui n'a jamais été aussi forte.

Concrètement, avec le projet de loi El Khomri, le gouvernement prévoit **un recul historique des droits des salarié-e-s** :

- les 35 heures sont rendues obsolètes : les heures supplémentaires deviennent pratiquement du temps de travail supplémentaire gratuit et le temps de travail pourra être modulé sans aucune contrepartie salariale ;
- la primauté est donnée à l'accord d'entreprise, permettant la remise en cause des garanties collectives fixées par la loi et les conventions ;

- le « référendum/chantage » d'entreprise est mis en œuvre pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la négociation avec les syndicats majoritaires suite aux élections professionnelles ;
- les indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif sont plafonnées, à des niveaux particulièrement bas. L'autorisation de licencier sans motif devient loi ;
- la définition du licenciement économique est élargie, facilitant la rupture du contrat, même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques ;
- le régime des forfaits-jours peut être étendu par décision unilatérale de l'employeur ;
- le contrat de travail est modifié en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi ; etc.

Cette offensive complèterait l'arsenal antisocial déjà à la disposition du patronat dans le cadre des lois Macron et Rebsamen, qui ont permis un développement exponentiel des plans de licenciements et des ruptures conventionnelles (le chiffre de deux millions a été atteint), sans compter les salarié-e-s poussé-e-s à la démission. Toutes ces mesures ont pourtant démontré leur totale inefficacité pour lutter contre la privation d'emplois. Le patronat et les actionnaires demeurent les seuls bénéficiaires de cette liquidation en règle des droits des salarié-e-s.

**ENSEMBLE, REFUSONS CE PROJET
ANTISOCIAL, ET METTONS-LE EN ÉCHEC
AU PLUS VITE. IL Y A URGENCE.**

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE :

<https://goo.gl/n3fl6Q>

RETROUVEZ UNE NOTE D'ANALYSE :

<http://goo.gl/8Y0O5R>

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

01 43 31 80 49

infocomcgt.fr

news@infocomcgt.fr

infocomcgt

PROJET DE LOI

EL KHOMRI



JUSQU'OUÛ IRONT-ILS ?

info'com-cgt
SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



01 43 31 80 49



INFOCOMCGT.FR



NEWS@INFOCOMCGT.FR



INFOCOMCGT



<http://goo.gl/8Y005R>